

Paris, le 20 novembre 2021

## **France Messagerie contribue à la consultation de l'ARCEP sur le cahier des charges des sociétés de distribution de presse**

*Dans sa contribution, France Messagerie plaide pour une distribution nationale qui garantit un égal accès à l'information sur l'ensemble du territoire. Elle défend également le maintien du principe de mutualisation du réseau de distribution et l'interopérabilité des systèmes d'information, autant de conditions qui permettront à la filière de poursuivre sa réorganisation, au service de la presse et de sa diversité.*

La consultation lancée par l'Arcep le 9 octobre sur la proposition de cahier des charges des sociétés agréées de distribution de la presse prévu à l'article 12 de la loi n° 47-585 modifiée (dite loi Bichet) est une étape essentielle dans la réorganisation de l'ensemble de la filière de la distribution de la presse. Elle vise en effet à définir les conditions de la distribution de la presse ainsi que les missions essentielles confiées aux messageries de presse.

Acteur de référence de la distribution de la presse, France Messagerie a remis sa contribution le 18 novembre 2020 à l'Arcep.

- **France Messagerie plaide pour le maintien d'une distribution nationale** pour garantir l'égal accès à la presse papier sur l'ensemble du territoire français, y compris les départements d'outre-mer. Autrement, c'est la garantie de faire disparaître la presse papier dans tous les territoires de faible densité ou avec une difficulté d'accès (comme par exemple pour la Corse, Belle Ile ou des zones montagneuses), ce qui serait contraire à la Loi Bichet et dangereux pour la pluralité des opinions et la démocratie.
- **France Messagerie plaide pour un même réseau de distribution pour toutes les périodicités.** La mutualisation du réseau de distribution entre quotidiens, hebdomadaires, mensuels et toutes les autres périodicités est le fondement de la diversité de la presse en France. Sans cela, il y aurait démultiplication des réseaux de distribution, et par conséquent augmentation des coûts pour l'ensemble des éditeurs, ce qui pourrait se traduire à terme par des phénomènes de concentration.
- **France Messagerie plaide pour des systèmes informatiques plus simples et interopérables.** La distribution de la presse en France connaît une diminution continue des volumes, baisse accentuée cette année par la crise sanitaire. Les différents acteurs, dont les messageries, doivent faire évoluer les règles de gestion et les outils informatiques pour qu'ils deviennent plus simples

et interopérables. C'est pourquoi une convergence des outils informatiques de la filière apparaît nécessaire.

France Messagerie alerte l'ARCEP et les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs de la filière ces derniers mois ainsi que sur les perspectives à venir. La régulation doit en effet accompagner la transformation des messageries tout en veillant à ne pas imposer des contraintes trop onéreuses qui les fragiliseraient davantage.

France Messagerie est convaincue de la nécessité de réorganiser la filière afin de préserver la rentabilité des différents intervenants, rentabilité qui seule permettra de continuer à assurer une distribution pluraliste de la presse sur l'ensemble du territoire.

---

### **A propos de France Messagerie**

Créée le 1<sup>er</sup> juillet 2020, France Messagerie est une société de distribution de presse agréée par l'Arcep. Implantée à Paris (siège) et à Bobigny (site d'exploitation), elle assure chaque jour la distribution de tous les quotidiens et de plus d'un tiers des magazines auprès des 22 000 marchands de presse en France. France Messagerie distribue également la presse à l'international. Forte d'une équipe de plus de 250 personnes reconnues pour leur expertise et leur connaissance fine du métier, France Messagerie est l'acteur de référence dans un secteur en profonde mutation.

**Contact Presse : Stéphanie de Haldat - 06 56 67 00 56 - [Communication@francemessagerie.fr](mailto:Communication@francemessagerie.fr)**